

Responsabilité sociale de Cornu & Cie

-

Rapport pour la période 2020-2021

Contexte de la période

La période sous revue est fortement marquée par la pandémie du Coronavirus, démarrée en mars 2020, dont la quasi-totalité de l'économie mondiale a ressenti les effets. Cet événement a plongé l'horlogerie dans une crise sans précédent qui a commencé à s'amoinrir au dernier trimestre 2020. Cornu & Cie SA a vu son activité baisser de 20 à 30% en 2020. De plus, cette période marque l'intégration par Cornu & Cie SA de l'activité de sa société sœur, Bouille & Cie SA, anciennement sise à Neuchâtel, ainsi que la seconde recertification ISO 9001 : 2015.

Faits marquants

Energie

Cornu & Cie SA maintient son contrat d'approvisionnement en courant électrique 100% renouvelable auprès de son partenaire historique. Ainsi, Cornu & Cie confirme la démarche initiée en 2014 visant à limiter l'impact environnemental de son activité industrielle en tirant profit des ressources naturelles renouvelables de la région.

Etant gros consommateur d'énergie au sens de la loi, Cornu & Cie SA a établi en 2010 une convention d'objectifs avec l'AEnEC pour la période 2011-2020. Celle-ci est donc arrivée à son terme et Cornu & Cie SA est fière de pouvoir annoncer que l'objectif final d'économie d'énergie a été atteint avec succès, malgré une conjoncture compliquée sur les dernières années.

Engagement environnemental

Afin de réduire son impact environnemental, Cornu & Cie SA a mis en place une série de mesures :

- Dans le cadre de la crise sanitaire, Cornu a décidé de faire appel à la RHT (« Réduction des Heures de Travail ») en appliquant une stratégie minimisant son impact environnemental en regroupant hebdomadairement ses journées travaillées.
- Afin de démontrer sa préoccupation liée au changement climatique et pour faire suite à l'initiative de son président du conseil d'administration, la Direction de Cornu & Cie SA a remplacé ses véhicules à moteur thermique par des véhicules électriques et installé 3 bornes de recharge.

Santé au travail

Dans le cadre de la pandémie de Coronavirus, Cornu & Cie SA a pris très au sérieux sa responsabilité de protection de ses collaborateurs et instaurant dès la reprise de ses activités au mois de mai 2020 des mesures strictes permettant de limiter fortement les risques de propagation du virus en son sein, comme la fourniture de masques, obligatoire en tout temps et en tout lieu, la mise à disposition d'espaces supplémentaires ainsi que de séparations en plexiglass pour les séances, les pauses ainsi que les repas pris sur site...

Chaîne d'approvisionnement

Cornu & Cie SA poursuit son engagement visant à faire progresser des pratiques éthiques, sociales et environnementales respectueuses des droits de l'Homme et de l'Enfant tout au long de sa chaîne d'approvisionnement des matières précieuses contribuant à la fabrication de ses ouvrages. En effet, après avoir reçu sa première certification COP (« Code of Practices ») de RJC en 2016, Cornu & Cie SA travaille assidument afin de pouvoir mener sa première certification CoC (« Chain of Custody ») de RJC en 2022. Pour rappel, sa politique commerciale est visible sur son site internet (<http://www.cornu-cie.swiss/maison.htm#>).